

PREFECTURE DE LA VIENNE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2023-DCPPAT/BE-113 en date du 15 juin 2023, est prolongée pour une durée de 7 jours soit jusqu'au 20 juillet 2023 (17h00) l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Directeur de la SAS LOUDUNAIS ENERGIES 1 pour l'installation et l'exploitation à Mouterre-Silly et Les Trois-Moutiers d'un parc éolien « Plaine d'Insay », composé de 6 éoliennes et 1 poste électrique de raccordement, activité soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de cette prolongation d'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact, restera déposé en mairies de MOUTERRE-SILLY et LES TROIS-MOUTIERS afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies :

Les Trois-Moutiers :

- du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Mouterre-Silly :

- lundi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

- mercredi et jeudi de 08h00 à 12h00

- vendredi de 13h00 à 17h00

Monsieur René SOUDÉ, retraité de la Fonction Publique, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 04 mai 2023, assurera une permanence supplémentaire en mairie de LES TROIS-MOUTIERS :

- Jeudi 20 juillet 2023 de 14h00 à 17h00

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront continuer à :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de LES TROIS-MOUTIERS – 14 avenue Aristide Gigot – 86 120 LES TROIS-MOUTIERS, siège principal de l'enquête ;

ou

- être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante : **enquete-publique-4671@registre-dematerialise.fr**

ou

- être déposées en se connectant sur le lien suivant : **<https://www.registre-dematerialise.fr/4671>**

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique resteront également consultables sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « actions de l'Etat – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et en Mairies de MOUTERRE-SILLY et LES TROIS-MOUTIERS, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « action de l'Etat – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS LOUDUNAIS ENERGIES 1 – Business center 4e - 3 av. Gustave Eiffel - 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU
M. Marc-Alexandre GUILBARD – 07 67 11 56 21 | 05 49 38 88 25 – ma.guilbard@eolise.fr